



Groupe Scolaire  
Petit Prince  
*livret*  
*d'accueil*  
2021-2022

# Dans ce Livret

La lettre des élus  
page 2

Le restaurant scolaire  
page 3 à 5

Tarifs  
page 6

Facturation  
page 7

La garderie périscolaire  
page 8 à 9

Tarifs  
page 10

Contacts à l'école  
au dos de ce livret

Fiche de renseignements

Règlement cantine

Règlement garderie

Annexes à retourner

Ce livret vous est mis à disposition  
par la municipalité de Biliou.



# Lettre des élus



L'an dernier, en écrivant cette lettre pour le livret d'accueil, nous espérions que la situation sanitaire allait s'améliorer et que s'allègeraient les protocoles et contraintes que cela nous impose. Il n'en a rien été mais les enfants ont pu aller à l'école quasiment toute l'année : tant mieux !

Pour cela, nous avons dû chercher des solutions, en concertation avec tous les acteurs de l'école : les enseignants, le personnel communal et vous, les parents, à travers vos représentants très souvent sollicités et tout le temps présents et ouverts à la discussion.

C'est ainsi que nous avons finalement trouvé la solution des 3 services qui permettent de continuer à accueillir les 130 enfants maximum que peut contenir la salle exigüe du restaurant scolaire, tout en respectant le protocole sanitaire imposé par la situation. Nous allons continuer dans ce sens car il semble que la situation sanitaire ne va pas aller vers une amélioration tout de suite. Donc, autant se préparer immédiatement aux conditions difficiles puis desserrer notre discipline quand ce sera possible.

Nous avons avancé dans l'étude des « possibles » pour l'agrandissement des locaux de cantine et garderie ; nous en sommes au choix difficile, d'autant plus que la crise des matériaux de construction alourdit singulièrement les prix et allonge la temporalité des travaux. Vous serez bien évidemment informés de la suite.

Toujours soucieux du bien-être de vos enfants et de ceux qui les entourent, nous avons prévu, comme d'habitude quelques travaux d'entretien qui seront accomplis durant l'été et du mobilier abîmé sera changé dans les petites classes. Des tableaux interactifs (qui vont permettre plus encore une pédagogie active et individualisée) demandés par les enseignants des classes primaires seront installés soit pendant l'été soit, au plus tard, durant les vacances de Toussaint, ceci en fonction des délais de livraison de ce matériel.

Vous savez que vous pouvez nous rencontrer pour évoquer toute question concernant l'accueil des enfants au groupe scolaire en prenant rendez-vous en mairie.

Après cette année passée à s'adapter à une crise sanitaire qui semble sans fin, nous sommes toujours heureux de mettre notre énergie et nos idées au service de notre belle école Petit Prince : favoriser les apprentissages de vos enfants en préservant un cadre serein.

Nous vous souhaitons un bel été !

Martine VIENOT  
adjointe en charge des affaires scolaires

Jean-Yves PENET  
Mairie de Bilieu



# Restauration Scolaire

Le restaurant scolaire distribue en moyenne **110 repas** par jour, sur **trois services**.

Sa **bonne gestion** dépend d'une **rigueur** nécessaire de la commande jusqu'à la prise des repas.

Le professionnalisme de l'encadrement conjugué à une discipline des enfants doit permettre que le temps de **repas soit un moment de convivialité**.

Le restaurant scolaire, pour des raisons de sécurité ne peut accueillir plus de **130 enfants**, sur **3 services**.

Si ce seuil devait être atteint, **la sécurité** ne pouvant plus être assurée, nous serions contraints d'établir les critères suivants d'accès au service de cantine :

**les 2 parents travaillent** : accès tous les jours  
**un seul parent travaille** : accès 2 fois par semaine  
**aucun parent ne travaille** : accès 1 à 2 fois par semaine suivant les disponibilités

Une attestation sur l'honneur justifiant de votre activité professionnelle vous sera demandée.



# Comment s'inscrire ?

[www.monespacefamille.fr](http://www.monespacefamille.fr)

Les inscriptions se font **sur internet**,  
**le vendredi avant 10h00** pour le lundi et mardi de la  
semaine suivante et **le mardi avant 10h00** pour le jeudi et  
vendredi de la même semaine.

Les exceptions motivées seront prises en compte au cas  
par cas, à l'adresse suivante :  
[cantine@mairie-bilieu.fr](mailto:cantine@mairie-bilieu.fr).

La mairie  
envoie  
le code d'adhésion  
pour avoir accès à  
l'espace famille.

Connectez-vous sur  
[www.monespacefamille.fr](http://www.monespacefamille.fr)  
puis cliquez sur  
« créer un compte ».

Saisissez  
le code d'adhésion  
à la fin de la procédure  
de création du compte.

Complétez  
les informations demandées  
puis cliquez sur  
« enregistrer »  
pour valider votre compte

Tel : 06 43 94 95 16



# Réserver et Modifier

[www.monespacefamille.fr](http://www.monespacefamille.fr)

vous positionner  
sur le service  
restauration  
scolaire

utilisez  
le calendrier  
ou la vue  
période  
pour valider les dates

cliquez sur  
valider  
pour enregistrer  
votre demande.

complétez  
les réservations  
pour votre enfant  
ou  
chacun de vos enfants

Modifier une réservation de restauration scolaire  
même procédure

ajouter ou supprimer la prestation  
sur le calendrier ou la période

pensez à cliquer sur valider  
pour enregistrer votre modification.  
les modifications sont possibles tant que le service  
restauration scolaire est accessible.



# Tarifs

## Restauration Scolaire

Le prestataire fournisseur de repas : Trait'Alpes.

La tarification  
suivant  
le quotient  
familial  
est prorogée.

Trois tranches  
ont été  
instituées  
pour  
les enfants  
de la  
commune.

Tranche 1 : QF de 0 à 700

3,10 €

Tranche 2 : QF de 701 à 1400

4,15 €

Tranche 3 : QF supérieur à 1401

5,20 €

Enfant extérieur

5,60€

Enfant allergique\*

2,00€

\*un certificat médical sera exigé et un P.A.I.  
sera mis en place

Le règlement intérieur est distribué  
en annexe de ce livret.  
sa signature est obligatoire pour  
valider l'inscription de votre enfant au service  
de restauration scolaire.

# Facturation

## Restauration Scolaire



Les factures mensuelles  
sont payables en ligne dès réception.

Le **lien internet** sera indiqué sur les factures  
avec **les références**  
collectivité et facture à utiliser.

Si paiement par chèque,  
ou CESH pour la garderie

s'adresser à :  
Trésorerie Principale de Voiron  
58 Cours Becquart Castelbon  
38509 VOIRON Cedex.

Si paiement en espèces  
se rendre à la Trésorerie de Voiron.

L'envoi de la facture de restauration scolaire  
s'effectuera **par courriel**, aussi nous vous demandons de  
préciser sur **la fiche de renseignements**, l'adresse courriel  
à laquelle la facture doit être adressée.

Si le montant **est inférieur à 15€**, il sera reporté  
sur la facture du mois suivant.



# Garderie Périscolaire

La garderie est ouverte :

le matin :  
7h00-8h20

le soir :  
16h30 à 18h15

tout dépassement après 18H15 entraînera  
une facturation de 10€

en cas de retards répétés  
l'accès à la garderie pourra être remis en cause

Nous vous remercions de bien vouloir  
respecter impérativement ces horaires,  
pour des raisons de responsabilité et de sécurité  
et par respect du personnel qui enchaîne sur d'autres tâches

Après 16H30  
tout enfant en attente de ses parents  
sera systématiquement conduit en garderie

Un enfant présent en garderie après 16h40 sans y être inscrit  
entraînera une facturation de 10€.



# Comment s'inscrire ?

[www.monespacefamille.fr](http://www.monespacefamille.fr)

chaque semaine

Je peux réserver ou supprimer ma réservation

le ...

jusqu'à ...

pour ...

vendredi

18H

tous les jours

samedi

toute la journée

mardi à vendredi

dimanche

toute la journée

mardi à vendredi

lundi

18H

mardi à vendredi

mardi

18H

jeudi et vendredi

mercredi

toute la journée

vendredi

jeudi

18H

vendredi

Tel : 06 43 94 95 16



# Tarifs

## Garderie Périscolaire

Le paiement de la garderie s'effectuera au moyen d'une facturation mensuelle de la même manière que pour la restauration scolaire\*

Matin : arrivée avant 7h45

2€

Matin : arrivée après 7h45

1€

Soir : départ avant 17h30

1€

Soir : départ après 17h30

2€

Dépassement : départ après 18H15

10€

\*si le montant est inférieur à 15€, il sera reporté sur la facture du mois suivant.

Le règlement intérieur est distribué en annexe de ce livret. sa signature est obligatoire pour valider l'inscription de votre enfant au service de garderie périscolaire.



# Vos contacts à l'école

Groupe Scolaire Petit-Prince  
04.76.55.78.46

la direction  
Mélanie DURAND

les enseignants  
Emmanuelle VITTOZ  
Sonia DELIGAT  
Sylviane TOURNIER  
Catherine JACQUAMET  
Virginie BONNET  
Sébastien DECOT  
Perrine GARAMPON  
Sabine MENABREAZ

les ATSEM  
Nadine RORIVE  
Rémé PENET  
Françoise MOREL

cantine & garderie  
06.43.94.95.16

la garderie  
Fabienne TURPIN  
Axelle ROGNONI  
Karine PILONI

Mairie de Bilieu  
04.76.06.62.41

un(e) apprenti(e)  
en alternance  
en cours de recrutement

